

Le discours du trône nous dit :

Une affluence d'immigrants choisis, en rapport avec les besoins du Canada et après un examen rigoureux, pour leur aptitude à l'œuvre de la prospérité générale du pays, se maintient d'une manière satisfaisante.

Je me contenterai de citer le rapport officiel de ma propre ville, de Winnipeg, sur le chômage en 1927-1928. Il semble que le printemps dernier le département de l'Immigration et de la Colonisation ait fait le relevé des chômeurs dans Winnipeg. Sur 837 personnes inscrites comme chômeurs, 453 étaient venues s'établir dans l'Ouest du Canada entre décembre 1925 et janvier 1928, et des 837, 84 seulement étaient Canadiens de naissance. Bien que la plupart de ces immigrants soient venus au pays pour travailler sur les fermes, 507 d'entre eux refusèrent ce genre de travail. Je cite maintenant le rapport même :

La situation du chômage au printemps a révélé le fait que les emplois à la campagne ne sont pas inscrits au bureau de placement du Canada mais le département de l'Immigration et les deux grandes compagnies de transport et les compagnies foncières obtiennent des renseignements directs des cultivateurs; ces compagnies s'occupent beaucoup de la question tandis que le bureau de placement s'en désintéresse complètement.

Le rapport ajoute, et je demanderai à la Chambre de bien écouter cette phrase :

En conséquence, pour ce qui est de l'œuvre du gouvernement, l'homme qui se présente au bureau d'immigration en Europe a une meilleure chance d'obtenir un emploi dans l'Ouest du Canada que l'homme qui s'adresse au bureau de placement à Winnipeg.

Cet état de choses est des plus graves.

Le discours du trône ne mentionne aucunement ce qui semble être le problème le plus grave au Canada aujourd'hui; je veux parler de nos relations avec notre puissant voisin, les Etats-Unis d'Amérique. Au cours des dernières années, deux événements, de vaste importance au moins, se sont produits: la guerre mondiale, qui a remanié ce que nous appelions "l'Europe moderne" et déchaîné des forces dont il nous est encore impossible de prédire les effets et, deuxièmement, l'organisation de ce que l'on pourrait appeler l'Empire américain. Au cours d'un peu plus d'un siècle, les Etats-Unis se sont consolidés et étendus; depuis une quarantaine d'années, ils ont formé un vaste empire moderne, qui a déplacé le centre de gravité de l'univers politique. Examinons un peu les étapes de ce développement.

Cuba, à toutes fins pratiques, un protectorat. Les îles Phillipines, sous la tutelle américaine, base stratégique d'opérations en Asie; en Chine, la politique de la porte ouverte

[M. Woodsworth.]

favorisant l'ingérence économique. Le golfe du Mexique et la mer des Caraïbes, presque une mer intérieure des Etats-Unis, sur lesquels ce dernier pays exerce une souveraineté économique et politique. Panama et l'Amérique centrale, virtuellement sous la souveraineté des Etats-Unis. Puis, en vertu d'une sorte de doctrine Munroe révisée, les Etats-Unis réclament l'hégémonie de l'hémisphère occidental, à l'exception, je dois dire, du Canada.

Mais que dire du Canada? Déjà les placements américains s'y chiffrent à \$3,313,512,000, soit 13 p. 100 de la richesse naturelle évaluée. Si l'on proposait de reculer de quelques degrés au nord, la frontière qui nous sépare des Etats-Unis, cela causerait au Canada, un tumulte effroyable, mais les mêmes patriotes qui, pour cela, lèveraient une armée, non seulement restent calmes devant l'américanisation de notre pays, mais accueillent volontiers tous les capitaux étrangers pour n'importe quel but, pourvu qu'ils retirent une certaine proportion des dépouilles.

Je le répète, les Etats-Unis étendent leurs bras au nord, et, depuis la guerre mondiale, ils ont si bien dicté la politique financière de l'Europe que l'Allemagne, comme le disait un récent auteur, est menacée de devenir une colonie américaine. Nous voyons, aujourd'hui les Américains réunis à Paris, dictant la politique européenne. Quelle doit être l'attitude du Canada envers ce voisin de plus en plus puissant?

D'abord, qu'on me permette de dire un mot du commerce extérieur et du tarif douanier, puisque c'est le sujet que nous entendons le plus fréquemment mentionner, lorsque nous discutons notre politique envers les Etats-Unis. Tout indique, on le sait, une hausse du tarif américain. Le Canada doit-il user de représailles? C'est une question plutôt importante. Personnellement, il me semble que le Canada a en main un bien meilleur atout: la canalisation du Saint-Laurent. Le rapport entre ce projet et la politique américaine de haute protection était signalé en termes assez couverts dans la lettre transmise l'an dernier par notre ministre à Washington au secrétaire d'Etat des Etats-Unis. Je crois que, tant que les Américains tiendront à la canalisation du Saint-Laurent, il n'y aura aucun motif particulier pour ne pas être en état de faire un marché avantageux, afin d'éviter la hausse très importante du tarif américain dont on est actuellement menacé.

Quant au principe économique que cela implique, la Chambre me permettra de lui citer le discours prononcé par sir Herbert Holt à l'assemblée générale de la banque Royale. Il